

Département d'histoire
Faculté des lettres et sciences humaines
HST 927 – Rapport d'étape

6 crédits

1. Description de l'activité

Cibles de formation

Faire le bilan préliminaire de ses recherches doctorales; faire preuve de très bonnes habiletés de communication écrite et orale; savoir profiter des réactions de ses lectrices et lecteurs et de son auditoire dans le but d'ajuster, le cas échéant, ses perspectives de recherche; démontrer une capacité d'intégration à la vie intellectuelle du Département d'histoire de l'Université de Sherbrooke.

Contenu

Bilan des recherches effectuées depuis la présentation du projet de thèse. Présentation des résultats préliminaires et des hypothèses d'interprétation dans le cadre de ses recherches doctorales.

2. Contenu détaillé

Le rapport d'étape est la dernière évaluation avant le début de la phase de rédaction de la thèse de doctorat. Pour cette évaluation, le candidat ou la candidate au doctorat n'a pas à soumettre un texte à ses évaluateurs ou évaluatrices préalablement à la séance de présentation orale de son rapport d'étape. L'activité se fait strictement à l'oral.

L'objectif général de cette évaluation est de deux ordres :

1. La personne candidate fera part à son comité d'évaluation de son cheminement au doctorat depuis la présentation de son projet de thèse. Autrement dit, le doctorat ou la doctorante devra souligner clairement quels sont les changements qui sont intervenus dans les différents aspects de son projet de thèse depuis que celui-ci a été présenté et approuvé.
2. Il appartiendra également au candidat ou à la candidate au doctorat d'apporter des réponses précises relativement aux suggestions, commentaires et critiques formulés par les membres du comité d'évaluation lors de la présentation du projet de thèse.

3. Méthodologie

Lors de la séance du rapport d'étape, le candidat ou la candidate au doctorat doit présenter les éléments suivants :

- l'état du dépouillement des sources : le candidat ou la candidate au doctorat présente un état des lieux du dépouillement et de l'analyse de ses sources depuis la présentation de son projet de thèse. Il est aussi important d'expliquer très clairement le travail qu'il reste à effectuer;
- l'état de la rédaction de la thèse : le candidat ou la candidate au doctorat rend compte de l'état d'avancement de la rédaction de sa thèse de doctorat depuis la présentation de son projet.
- un calendrier réaliste de rédaction de la thèse : le candidat ou la candidate au doctorat doit être en mesure de présenter un échéancier du travail à faire jusqu'au dépôt de sa thèse.

Le comité d'évaluation du rapport d'étape est formé des mêmes évaluateurs et évaluatrices qui avaient préalablement examiné et approuvé le projet de thèse.

L'évaluation débutera par une présentation orale de 20 minutes qui rappellera clairement les grandes lignes du projet de thèse. Il sera ensuite important d'exposer si c'est le cas, les changements qui sont intervenus dans le projet de thèse depuis sa présentation devant le jury (cadre conceptuel, objet d'étude, problématique, sources et méthodologie etc.) Dans tous les cas, ce rappel des grandes lignes du projet de thèse ne devra pas dépasser cinq minutes. Le candidat ou la candidate au doctorat s'attachera à accorder les quinze minutes restantes aux éléments suivants : les changements éventuels intervenus dans le projet de thèse depuis sa présentation; un bilan du travail qui a été accompli depuis la présentation du projet de thèse (chapitres rédigés, état du dépouillement des archives et de leur analyse etc.); calendrier de rédaction.

Après cette présentation, chaque membre du comité d'évaluation disposera d'une quinzaine de minutes afin de formuler ses commentaires et d'interagir avec l'étudiant.e. À l'issue de la période des questions/réponses, le comité d'évaluation se réunira, à huis clos, afin de délibérer. L'évaluation sera sanctionnée par les mentions suivantes : « Réussite », « Incomplet » et « Échec ». Dans le cas d'un « Incomplet », une nouvelle date sera fixée pour la reprise de la présentation du rapport d'étape. Comme pour l'examen de synthèse et le projet de thèse, un « Échec » à la présentation du rapport d'étape entraîne automatiquement l'exclusion du programme de doctorat.

4. Date limites

Le rapport d'étape doit avoir lieu au cours du 9^e trimestre, donc un an après la présentation du projet.

5. Critères d'évaluation

5.1. Critères pour évaluer le fond

- Rappel des grandes lignes du projet
- Les changements éventuels intervenus dans le projet de thèse depuis sa présentation
- L'état du dépouillement des sources
- L'état de la rédaction de la thèse
- Calendrier de rédaction

5.2. Critères pour évaluer la forme

- Présentation orale :
 - ◇ Clarté, aisance
 - ◇ Correction de la langue parlée
 - ◇ Réponses aux remarques et aux questions

6. Grille d'évaluation

	Excellent	Satisfaisant	Insatisfaisant
Rappel des grandes lignes du projet de thèse			
Présentation des changements intervenus dans le projet de thèse depuis sa présentation			
État du dépouillement des sources			
État de la rédaction de la thèse			
Calendrier de rédaction			
Présentation orale <ul style="list-style-type: none"> • Clarté, aisance • Correction de la langue parlée • Réponses aux remarques et aux 			